

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE DASSA-ZOUME

*Consultant*

**Yénakpondji J. CAPO-CHICHI**

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Avril 2006*

**MONOGRAPHIE DE LA  
COMMUNE DE DASSA-ZOUME**

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>I</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS.....</b>	<b>II</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS.....</b>	<b>II</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....</b>	<b>3</b>
1.1 CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2 CADRE ADMINISTRATIF.....	6
<b>CHAPITRE II POPULATION.....</b>	<b>7</b>
2.1 ETAT DE LA POPULATION.....	7
2.2 MOUVEMENT DE LA POPULATION.....	9
2.3 MENAGES.....	9
2.4 RELIGIONS ET CULTURE.....	9
2.5 HABITAT.....	10
<b>CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....</b>	<b>12</b>
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL.....	12
3.2 POUVOIR POLITIQUE MODERNE.....	12
3.3 LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE.....	13
3.4 PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE.....	13
<b>CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>	<b>14</b>
4.1 AGRICULTURE.....	14
4.2 ELEVAGE.....	16
4.3 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	18
4.4 PECHE ET CHASSE.....	19
4.5 LES UNITES ECONOMIQUES.....	19
4.6 ENERGIE ET EAU.....	21
4.7 TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.....	21
4.8 COMMERCE.....	22
4.9 ARTISANAT, TOURISME ET HOTELLERIE.....	23
<b>CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....</b>	<b>26</b>
5.1 SANTE.....	26
5.2 ACTION SOCIALE.....	27
5.3 EDUCATION.....	27
5.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.....	27
<b>CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....</b>	<b>28</b>
6.1 EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL.....	28
6.2 RECETTES.....	28
<b>CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES.....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE IX : PERSPECTIVES.....</b>	<b>34</b>
<b>CONCLUSIONS GENERALES.....</b>	<b>35</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>36</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: <i>Tableau de répartition de la population</i> .....	8
Tableau 2: <i>Productions agricoles campagne 2005</i> .....	15
Tableau 3: <i>Produits d'élevage en 2005</i> .....	17
Tableau 4 : <i>Transformation de quelques produits agricoles</i> .....	20
Tableau 5 : <i>Les ressources minières de la Commune</i> .....	21
Tableau 6: <i>Quelques sites touristiques et leur localisation</i> .....	24
Tableau 7: <i>Evolution du budget communal</i> .....	28
Tableau 8: <i>Tendances majeures issues du diagnostic participatif</i> .....	30
Tableau 9: <i>Les cinq (5) principales filières porteuses de la commune de Dassa-Zoumè et les raisons</i> .....	33

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé

EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises

PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Élevage
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Évaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Évaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Savalou.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.



## INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

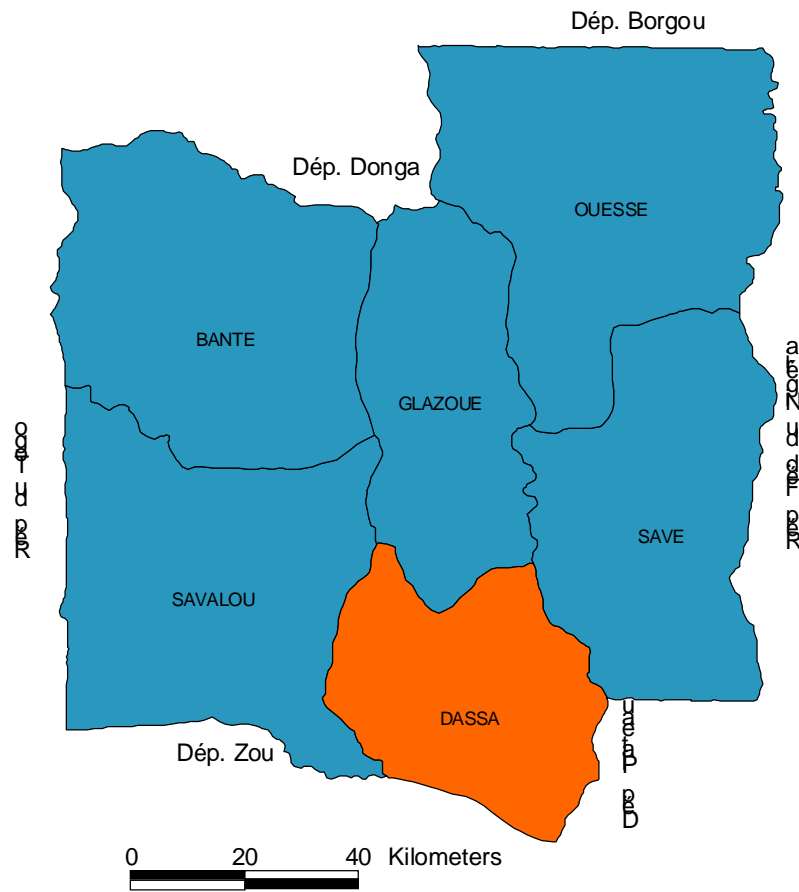
Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

# DEPARTEMENT DES COLLINES



E = 1/950000

# CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

## 1.1 Cadre physique

### 1.1.1 Situation géographique

La Commune de Dassa-Zoumé est une des six Communes du département des Collines avec une superficie de 1711 km<sup>2</sup> et représente 1,52% de la superficie totale du territoire national. Elle est limitée au Nord par la commune de Glazoué, au Sud par les communes de Zagnanado et Djidja, à l'Est par les communes de Savè, de Kétou, à l'Ouest par la commune de Savalou. La ville de Dassa, chef lieu de la commune, est distante de 203 Km de Cotonou, capitale économique du Bénin et de 210 km de Parakou, la métropole du Nord Bénin.

### 1.1.2 Climat

Le climat est de type subéquatorial soumis à l'influence du domaine sud soudanien. Il est caractérisé par deux saisons dans l'année : une saison sèche (de Novembre à Mars) et une saison pluvieuse (d'Avril à Octobre).

La saison des pluies dure 8 mois environ. La répartition des pluies est assez régulière avec un maximum enregistré généralement en juillet. La pluviométrie moyenne annuelle oscille autour de 1.100mm. Cette pluviométrie est parfois accentuée par le micro climat qui y règne.

Les variations de températures sont relativement élevées. Les températures extrêmes montent parfois jusqu'à 38°. Les faibles températures sont souvent observées pendant la nuit en période d'harmattan (Décembre Janvier).

La période la plus chaude se situe entre les mois de février et de mars.

Les écarts thermiques varient de 11° à 13°.

Les vents réguliers se répartissent selon les saisons ;

Pendant la période de la saison sèche (novembre à mars), notamment en décembre et janvier, prédomine le régime des alizés et surtout de l'harmattan.

Pendant la saison des pluies, de mars à octobre, les vents dominants en provenance du Sud et du Sud-ouest sont les plus fréquents. On note le passage de l'alizé maritime où la mousson qui coïncide avec la saison des pluies.

L'influence des masses d'air continental, se traduit en décembre et janvier par une baisse de l'humidité relative (harmattan) ainsi que par de fortes amplitudes thermiques à l'échelle de la journée.

### *1.1.3 Relief*

La Commune de Dassa présente un relief très accidenté caractérisé par une série de collines dénudées dont la dénivellation moyenne est de 200 m. On y distingue aussi des inselbergs, une série de croupes de petites dépressions allongées, légèrement inclinées vers le sud. La forme des collines varie d'un endroit à un autre. A Miniffi, l'inselberg est massif ses parois sont intactes avec des dénivellations de 100 m. Par contre à Tré, les collines sont plus hétérogènes, composées de boules et de replis. Quelques sommets isolés se dressent sur la surface dont ceux de Loulè, Ouissi, Lèma. Ces morceaux cristallins se présentent parfois sous forme de pic. On en rencontre encore à Igbo Idaasha et dans les villages de Kèrè, Itagui et Itéré. Parfois, ils ont les sommets arrondis ou étalés et sont recouverts de végétation par endroit.

Le point culminant dans la Commune se situe au niveau du village Tangbé sur le chaînon granitique (465m). Les flans des inselbergs sont de fortes pentes (40 à 80%) et leurs contrebas sont jonchés de gros blocs éboulés.

### *1.1.4 Sols*

Les sols Idaasha sont d'une extrême variété et donnent lieu à des choix de cultures et à la diversité des moyens utilisés pour leur mise en valeur.

Ainsi, on remarque aux endroits dominés par des collines, des sols minéraux peu fertiles aux cultures. A Fita Gbowèlè et à Dassa on note la présence des affleurements rocheux favorisant l'installation des sols minéraux bruts inaptes à l'agriculture. Tout autour des collines, les glacis sont recouverts de sols ferrugineux qui comportent deux sous groupes :

- les sols ferrugineux tropicaux à concrétion sur embréchites sont d'une fertilité moyenne et favorable à l'agriculture.
- Les sols ferrugineux tropicaux sans concrétion sur embréchites et sur granite alcalin à biotite. Ce sont des sols appauvris donc sans atouts pour une bonne productivité agricole.

Les sols ferrugineux tropicaux sont les plus étendus dans la commune. Il y a aussi des sols hydromorphes et les vertisols qui occupent les vallées des fleuves, des collines et des rivières. On en trouve également dans les forêts (cas de la forêt sacrée de Igbo Idaasha). Ces sols occupent aussi des surfaces importantes à cause de la configuration du milieu.

### 1.1.5 Géologie

Cette région repose en totalité sur un vieux socle cristallin d'âge antéprécambrien appelé DAHOMEEN, constitué de roches grenues plus ou moins métamorphosées, que l'on peut regrouper en cinq (5) types principaux :

- a) Les granites qui apparaissent dans le paysage sous forme de dômes ou de collines arrondies. Ils sont sans litage, ni orientation ;
- b) Les gneiss, qui sont à litage régulier et fin renferment essentiellement des biotites et des quartzs parfois des amphiboles. Ils sont abondants aux abords de la vallée de l'Ouémé ;
- c) Les granito gneiss, à composition sensiblement identique à celle des granites, ils se rencontrent dans les zones d'embranchement au voisinage des batholites de granite ;
- d) Les embréchites, qui sont les roches les plus répandues. Elles émergent parfois en inselbergs très élevés (collines) ;
- e) Les quartzites, ce sont des roches essentiellement quartziteuses avec une faible proportion de muscovites. Elles émergent dans le paysage, en chaînons à bords abrupts.

### 1.1.6 Réseau hydrographique

La Commune de Dassa-Zoumé a un réseau hydrographique plus ou moins fourni, relativement dense composé de petits courants d'eau. Le régime hydrographique est régulier avec des étiages assez prononcés et des crues d'Août à Octobre. Outre l'Ouémé le plus grand fleuve du pays qui constitue la limite Est de la commune de Dassa, elle est drainée par des cours d'eau à régime saisonnier. Ils sont des affluents ou des sous affluents du fleuve Ouémé et du Zou. On a Okrou qui fait frontière avec Savalou, Kossi au nord – est, Loto et Etéwi qui arrosent l'intérieur de la commune. Ils sont alimentés par les eaux de pluie.

### 1.1.7 Végétation

Le type de climat en combinaison avec les conditions pédologiques et hydrographiques détermine une végétation naturelle. La pénéplaine est couverte par une savane arborée et arbustive coupée de forêts classées décidues et semi décidues (forêt de Logozohè) et quelques galeries forestières le long des cours d'eaux.

Les principales essences recensées dans le milieu sont : *Adansonia digitata* (baobab), *Parkia biglobosa* (nééré), *Anogeisus leocarpus*, *Daniellia oliveri* (copalier

africain), *Prosopis africana* (Prosopis) *Pterocarpus erinaceus* (Santal), *Vitex doniana*. Les arbustes sont surtout *Nauclea latifolia* (pêcher de guinée), *Newbouldia laevis* (Hysope africaine), *Azelia africana* (Haricot acajou), et les graminées comme : *Panicum maximum* (Herbe de guinée), *Pennisetum polystachyon* (Herbe à éléphant) de la basse strate très préférée par la faune

Il existe quelques unités végétales qui bénéficient d'une protection législative ou traditionnelle (forêt classée du chaînon de Dassa-Zoumé).

## **1.2 Cadre Administratif**

### *1.2.1 Evolution administrative*

La commune de Dassa est subdivisée en dix (10) arrondissements et soixante huit (68) villages et quartiers de ville (non compris une multitude de hameaux plus ou moins peuplés).

La commune est administrée par un conseil communal élu et installé en mars 2003 pour un mandat de cinq (5) ans. Il compte dix sept (17) conseillers. Le Maire de la commune est assisté de deux adjoints.

Les arrondissements sont administrés par un Chef d'Arrondissement (qui est obligatoirement un conseiller communal) et les villages et quartiers par un chef de village ou de quartier.

### *1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement*

L'administration communale se caractérise par une insuffisance notoire de personnel en quantité et en qualité. En effet, sur un effectif total de 38 agents, seulement 1 est de la catégorie A (conception) et 1 est de la catégorie B (encadrement). Les 36 restants sont des agents d'exécution avec ou sans formation professionnelle. Environ une vingtaine d'agents totalise déjà vingt (20) ans de service.

L'organisation de l'administration communale n'a pas encore connu de modifications essentielles pour s'adapter à ses nouvelles missions qui découlent de la décentralisation. Il n'existe pour l'instant ni service technique ni service en charge de la prospective et du développement.

Le niveau d'équipement des services communaux est encore embryonnaire. L'administration communale manque également de locaux. La situation est identique au niveau de certains arrondissements qui ne disposent pas encore de bureaux adéquats.

## CHAPITRE II : POPULATION

### 2.1 Etat de la population

Selon les résultats du RGPH3 réalisé en 2002, la population de la commune de Dassa est de 93.967 habitants soit 17,5% de la population du département des Collines. La population féminine est de 48.777 (51,91%) et la population masculine de 45.190 (48,09%).

La population de la commune est largement rurale avec un taux de 75,45%. Les ethnies majoritaires sont les Idaatcha et Mahi auxquelles il faut ajouter les Adja, les Fon, les Peuhl, les Yoruba, les Yom-Lokpa, etc. La densité est de 54,42 habitants/km<sup>2</sup>. Le taux annuel de croissance de la population est de 3,40%. Les religions pratiquées sont : le christianisme (65,2% de la population), les religions traditionnelles (20,5%) et l'islam (5,2%).

La population de la tranche d'âge de 0 à 14 ans représente 47,8% de la population et celle de la tranche d'âge de 15 à 59 ans, 45,4%. Les personnes du troisième âge (plus de 59 ans) représentent 6,6%. Les personnes à charge constituent donc 54,4% de la population. L'espérance de vie à la naissance est de 55 ans.

#### *2.1.1 Historique du peuplement*

Dans la Commune de Dassa-Zoumé la population est essentiellement composée d'ethnies Idatcha, Mahi, Fon et Yorouba.

Les Idatcha sont originaires de ILé-Ifè ; leur langue est voisine du Yoruba. Ils étaient les premiers occupants de la Commune et s'étaient établis de part et d'autres de la voie ferrée entre Glazoué et Atchérigbé. Autrefois, ils habitaient au sommet des collines pour échapper aux guerriers dahoméens ; aujourd'hui, ils s'établissent volontiers dans la plaine. Ils forment la majorité des habitants de Dassa-Zoumé.

- Les Mahi sont d'anciens pêcheurs de la province de l'Ouémé, de la région de Dovi (enfants des filets) de source Adja Fon. Ils émigrèrent vers le Nord probablement au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et se fixèrent sur la rive droite de l'Ouémé.
- Les Yoruba sont originaires ILé-Ifè au Nigeria.

En somme, le peuplement de Dassa présente quelques originalités. En effet, les populations de toute la région (Savè, Dassa et Tchetti) forment trois royaumes, traqués et menacés de toute part par les puissants royaumes d'Oyo, d'Abomey et souffrent de l'hégémonie du royaume bariba au nord. Soumises sans cesse à des velléités guerrières, ces populations vivaient dans une insécurité permanente.

Elles fuyaient les plaines pour s'installer, jadis au pied ou au sommet des collines. Dassa est donc un site de refuge, un site sécurisant.

Les collines jouant le rôle de tours de contrôle.

Le peuplement de Dassa-Zoumé est donc l'aboutissement d'un long processus socio-historique qui a conduit les différents groupes ethniques dans leur terroir actuel.

### 2.1.2 Evolution de la population

Selon le recensement de 1992 la population de Dassa était de 64.065 habitants. Avec la projection effectuée avec un taux d'accroissement de 3.40%, cette population a évolué dans le temps pour atteindre un effectif de 80.959 en 1999. Elle est aujourd'hui à 93 987 habitants et tournera autour de 125.017 habitants en 2010 pour atteindre 213.448 en 2025. Il est aussi noter que les parties densément peuplées se situent le long du chaînon granitique sur des terres correspondant à la zone où la mise en valeur des bas-fonds se développe.

### 2.1.3 Répartition de la population

Dassa est caractérisé par deux modes d'organisation de l'espace à savoir : le milieu urbain qui compte 23068 habitants de la population totale de la Commune et le milieu rural où vivent 70.899 personnes de l'effectif total de la commune.

La population de Dassa est en majorité jeune. Les personnes de moins de 15 ans représentent 47,76% de l'ensemble de la population Communale. Le second groupe, celui des 15-24 constitue 17,28% et est inférieur à la frange des jeunes de 25-49 qui font 24,19% de la population. La répartition par groupe d'âge se présente comme suit :

**Tableau 1: Tableau de répartition de la population**

Groupes d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0-14 ans	22.815	50,49%	22063	45,23%	44878	47,76%
15-24 ans	7.512	16,62%	8728	17,90%	16240	17,28%
25-49 ans	10.138	22,43%	12596	25,82%	22734	24,19%
50-59 ans	1.820	4,03%	2130	4,37%	3950	4,20%
60 ans et plus	2.903	6,42%	3258	6,68%	6161	6,56%
Non déclaré	2	0,00%	2	0%	4	0%
Tous âges	<b>45.190</b>	<b>100%</b>	<b>48777</b>	<b>100%</b>	<b>93967</b>	<b>100%</b>

**Source : INSAE**

Le taux de natalité est de **45,09%** et le taux de mortalité est de **13,92%**



## **2.2 Mouvement de la population**

Il est très difficile d'apprécier les mouvements migratoires dans l'ensemble de la Commune. Il convient de noter que pendant la saison sèche, des peulh fulbés descendent jusque dans la région de Dassa à la recherche de l'eau et du pâturage pour les bœufs.

Les migrations rurales sont les plus fréquentes et font déplacer les populations vers de nouvelles terres surtout vers l'Est de la Commune. Les migrations externes concernent l'exode des jeunes vers les centres urbains à la recherche d'un mieux être et les déplacements saisonniers de ces jeunes le plus souvent vers le Nigeria où ils sont ouvriers agricoles ou manoeuvres dans les villes.

## **2.3 Ménages**

D'après le 3<sup>ème</sup> recensement général de la population en 2002, la population de Dassa s'élevait à 93.987 habitants répartis en 17.375 ménages. La taille moyenne des ménages est 5,4 personnes. Dans ces ménages on retrouve le père, chef de ménage, la mère et les enfants. Parmi les enfants, on a des cousins, des neveux et autres. Il y a des ménages où la femme est chef de ménage en cas de décès de l'homme ou de divorce. Le revenu annuel des ménages ruraux est en moyenne de 66.280 F. celui des ménages dirigés par les femmes est encore beaucoup plus bas (moins de 40.000F en moyenne).

## **2.4 Religions et culture**

Les religions traditionnelles sont les premières connues dans la Commune. Elles se manifestent sous plusieurs formes à savoir :

- « Elègbara » qui est chargé de la protection du village en chassant les mauvais esprits. Il est souvent installé par ses adeptes avec l'accord des sages du village ;
- « Ayira ou Heviosso » ou dieu du tonnerre. On rencontre ses adeptes dans les villages comme Tangbé, Kèrè ....
- « Odayé ou Sakpata » dieu de la terre dont le siège mondial se trouve à Togon.

Il protège les justes et punit les sorcières, les voleurs à travers la variole ;

- « Edjo » considéré comme le dieu de la terre, des fleuves et des rivières ;
- « Ogou » dieu du fer adoré en majorité par les chasseurs ;

- « Oro » qui assure la sécurité nocturne ;
- « Arigbo » dieu protecteur de la Colline arigbo de Dassa

A côté de ses religions traditionnelles cohabitent celles importées qui actuellement comptent plus de pratiquants répartis à travers plusieurs confessions à savoir : le catholicisme, le protestantisme, les religions évangéliques, les églises des christianismes célestes et l'Islam.

La Commune de Dassa renferme une diversité de peuples, chacun avec son folklore, sa religion et ses rites.

Le folklore et les danses traditionnelles sont très développés. Chaque village ou quartier de ville dispose au moins d'un groupe folklorique. Les principaux rythmes rencontrés sont le Gunbé, le Ogou, l'Adjarakpa et le Kpodoro chez les Idaasha de Loulè, de Lèma, d'Agao, de Modji – gangan, Tagui, Kèrè, Daho. Le Zinli, le toba et le tchingoumè sont retrouvés chez les mahi, les fon de Paouignan, Gbaffo, Awaya, Soclogbo, Gankpétin, Togon, et Zouto.

Pour ses activités culturelles, la Commune dispose d'un centre culturel et d'une maison du peuple qui abrite toutes les manifestations culturelles de grande envergure. A ce centre viennent s'ajouter quelques bâtiments installés dans certains villages pour l'organisation des différentes manifestations et les arbres à palabres pour les prestations des groupes folkloriques à l'occasion des grandes cérémonies. Aussi différents sports sont pratiqués dans la Commune. Le plus vulgaire est le football ensuite viennent le basket ball et les autres.

## **2.5 Habitat**

### **Type d'habitat**

L'habitat est de type groupé ; les habitations sont de forme rectangulaire avec une fondation d'environ 20 cm de profondeur. La hauteur des murs est d'environ 200 cm, et les toitures à 4 pentes ou versants pour la plupart.

### **Matériaux utilisés dans la construction**

Les maisons sont construites avec deux types de matériaux :

- Les matériaux définitifs (ciment, tôle) très dominant dans le secteur urbain
- Les matériaux locaux (banco, paille) très remarquables en milieux ruraux.

Plus de la moitié des ménages de la commune habite un logement dont le sol est traité avec du ciment (53,70%). Cependant, on constate une forte proportion de logement ayant des sols en terre (43,74 %).

En matière de construction de logement, l'habitude dans la commune consiste à monter des murs en terre. Cette pratique est notée chez 72,31% des ménages tandis que 19,33% de logement ont des murs en brique. Enfin, le type semi dur représente 5,49% des différents types de murs de la commune.

### **Mode d'éclairage**

Les populations de la ville de Dassa – Zoumé sont alimentés en énergie électrique par la SBEE. L'extension du réseau se fait déjà vers quelques villages du milieu rural où presque la totalité des populations s'éclairent avec des lampes à pétrole.

L'énergie solaire est utilisée dans les villages de Soclogbo et Miniffi.

### **Mode d'approvisionnement en eau**

Les populations du centre urbain s'approvisionnent en eau potable à partir du réseau de la SONEB et de quelques forages équipés de pompes manuelles de même que des puits.

Quant aux populations rurales, elles s'alimentent en eau potable essentiellement à partir des forages équipés de pompes manuelles et des aductions d'eau villageoise obtenues grâce au programme d'hydraulique villageoise, des puits et des sources. Le nombre de point d'eau en milieu rural est de 5 aductions d'eau villageoise (Ouissi, Kèrè, Paouignan, Lèma, Soclogbo) et 230 forages équipés de pompes manuelles.

### **Type d'aisance**

Les populations dans leur majorité continuent à déféquer dans la nature. Cette pratique est notée chez 86,42% des ménages recensés tandis qu'en moyenne, seulement 12,12% des ménages ont comme mode d'aisance les latrines. Signalons que les latrines ventilées sont le type le plus répandu avec une proportion de 6,21 % des ménages alors que seulement 50 ménages disposent des toilettes chasses qui sont des latrines de type moderne.

## CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

### 3.1 Pouvoir politique traditionnel

Il est incarné par le Roi EGBAKOTAN II (DJAGOU AFFOMAN) et sa cours logée dans le palais royal de Dassa-Zoumé. Son pouvoir s'étend sur toute la Commune et est reconnu par tous les Idaasha où qu'ils se trouvent. Dans chacun des villages de la Commune il existe un conseil de vieux sages ou de notables qui ne sont pas directement liés au palais contrairement aux délégués et chef de village qui sont des représentants de l'administration.

Régulièrement des problèmes ou différents sont portés devant la cours du Roi et des séances d'audition publique sont organisées pour les trancher.

### 3.2 Pouvoir Politique moderne

Depuis Décembre 2002, le Bénin s'est engagé dans une réforme de décentralisation administrative. Cette réforme favorise la mise en place d'entités territoriales socialement, économiquement et écologiquement viables dans un contexte de bonne gouvernance. Au total, trois (03) grands objectifs se dégagent du processus de décentralisation :

- **Politique** : l'instauration d'une plus grande participation des populations à la gestion de leurs propres affaires
- **Economique** : l'organisation d'un seul niveau de décentralisation limitée aux communes dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière suivie d'une réforme conséquente des finances locales afin de procurer aux collectivités décentralisées les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs nouvelles mission.
- **Développement** : la promotion d'un véritable développement à la base grâce à une administration enfin démocratisée et l'application d'une politique dynamique en matière de gestion des agglomérations afin de répondre aux exigences de l'accroissement galopante des populations urbaines.

**C'est donc dans ce contexte que les dispositions suivantes sont assurées :**

- La commune, est administrée par un conseil élu dénommé Conseil Communal.
- Le Maire est l'organe exécutif de la Commune ; il est assisté d'adjoints.
  - Le Maire et ses adjoints sous élus par le Conseil Communal en son sein.

- Le Maire nomme un Secrétaire Général de mairie dans les conditions précisées par la loi.
- La commune a un budget autonome voté par le Conseil Communal. Le Maire est l'ordonnateur du budget communal
- La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base.
- Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Cette participation des citoyens à la gestion des affaires publiques commence déjà au niveau des différents Conseils élus pour administrer les communes et ses démembrements :
  - ◆ Le conseil communal
  - ◆ Le conseil d'arrondissement
  - ◆ Le conseil du village

Le Maire a sous ses ordres les unités déconcentrées de l'administration territoriale (police, gendarmerie)

### **3.3 Les différentes formes de mariage**

Dans la Commune, il existe le mariage traditionnel, le mariage civil et le mariage religieux. Le mariage traditionnel se fait entre les deux familles des mariés à travers la dote. Plus de 95% des couples contractent ce mariage surtout en milieu rural.

Le mariage civil est célébré par le Maire suivant la loi. Seuls les fonctionnaires contractent ce mariage pour bénéficier des prestations familiales.

Le mariage religieux est célébré dans les églises et concerne seulement les fidèles. Les catholiques mariés sont largement plus importants que les fidèles des autres religions.

### **3.4 Place de la femme dans la société**

Elle n'est pas différente de celles des autres communes du pays. Malgré l'importance numérique et l'omniprésence des femmes dans toutes les activités de la vie sociale, il y a une nette domination des hommes sur elles dans les prises de décisions tant au niveau des ménages qu'au niveau des institutions politiques.

En matière économique, les femmes sont plus actives dans le commerce, les menues activités génératrices de revenus et la transformation agricole. Les pouvoirs d'accès et de contrôle de la femme sur les ressources demeurent encore limités par les pesanteurs sociologiques et la faiblesse de son pouvoir économique.

## CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie de la commune est dominée par le secteur primaire notamment agricole. Les principales activités de la majeure partie de la population sont : l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits agricoles, l'artisanat.

Le secondaire est très peu développé. Mais on dénombre environ une dizaine d'entreprises de construction (BTP), une usine d'égrenage de coton, des scieries, une imprimerie, 1 boulangerie, etc.

Le secteur tertiaire est alimenté par le commerce, les services (bureaux d'études, business center, transporteurs auto ou moto, etc.), quelques institutions financières (BOA et des IMF), le tourisme, la restauration, etc.

### 4.1 Agriculture

Elle constitue la principale activité des populations de la commune de Dassa.

Les cultures pratiquées peuvent être regroupées en cinq (5) grandes catégories à savoir :

- les céréales
- les légumineuses ;
- les tubercules ;
- les cultures maraîchères ;
- les cultures de rentes.

Les femmes s'adonnent au même titre que les hommes aux activités champêtres. Elles disposent de leurs propres champs qui leur sont octroyés par leurs parents ou leurs maris. La main d'œuvre est familiale mais parfois les paysans sollicitent les prestations de certains jeunes venant d'autres régions. Les céréales constituent les productions vivrières les plus importantes et le maïs le plus dominant. Les plus gros producteurs de maïs sont les populations d'Atinkpayé dans l'Arrondissement d'Akoffodjoulé, Daho (Arrondissement de Dassa II), Lissa (Arrondissement de Paouignan), Akoba, Agao, Miniffi dans l'Arrondissement de Soclogbo.

L'existence de bas-fonds dans la localité permet à plus de 30% des producteurs de s'adonner à la culture du riz. Les gros producteurs de riz sont dans Lèma, Tré et Loulè dans la Commune.

Le maraîchage occupe également aussi bien les hommes que les femmes à travers la culture de tomate, du gombo, de légume et du piment dans les zones

relativement humides. De plus en plus les populations font du maraîchage une activité de contre saison dans les bas-fonds après la récolte du riz.

Le manioc est le tubercule le plus cultivé dans la commune. Il résiste aux longues périodes de sécheresse pouvant durer de 6 à 7 mois. Il exige moins de sarclage. Ensuite vient l'igname.

Les cultures de rentes concernent le coton et l'anacarde qui sont cultivés par quelques producteurs. On rencontre dans quelques villages de la commune des plantations de palmiers à huile et de teck en plus des anacardiens .

Hormis la production de coton, celle des autres cultures est restée globalement traditionnelle, itinérante, extensive, archaïque et sur brûlis caractérisée notamment par :

- un très faible apport de la fumure organique sans mesure de restauration et de conservation des sols ;
- les systèmes de production sont très peu développés, caractérisés par l'utilisation d'outils archaïques (houes, daba, hache, coupe-coupe...), la culture attelée étant naissante et ne touche qu'une minorité de la population agricole ;
- l'utilisation anarchique et massive des engrais et des insecticides chimiques sur le coton qui entraîne la perte progressive de la fertilité des terres cultivables ;

La population de la Commune de Dassa s'adonne également à l'activité de cueillette. Dans ce domaine, on y rencontre les produits tels que : le néré, le baobab, la mangue, l'anacarde, l'orange...

**Tableau 2: *Productions agricoles campagne 2005***

<b>Culture</b>	<b>Superficie emblavée (hectare)</b>	<b>Production (tonne)</b>	<b>Observations</b>
Maïs	8 945	11 500	
Igname	3 960	20 000	
Manioc	2 654	37 000	
Coton	2 207	12 015	
Riz	300	80	

Tous les produits récoltés au cours des différentes campagnes sont stockés dans des greniers pour la plus part sans grand traitement surtout dans les milieux

ruraux. Parfois les tonneaux et autres sacs sont utilisés comme matériels de stockage.

L'agriculture est traditionnelle, extensive et caractérisée par de faibles rendements. Les outils les plus fréquemment utilisés sont la houe, le coupe-coupe, etc. Les techniques culturales pratiquées sont la culture itinérante sur brûlis, l'assolement, la jachère, la rotation. Les zones de grosse production sont : Miniffi, Akoba, Kpakpa Agbagoulè, Akoffodjoulé, Soclogbo, Paouignan.

Des systèmes améliorés de production (SAP) sont appliqués sur certaines exploitations mais encore à petite échelle. L'agriculture de cueillette et de ramassage (anacarde surtout) occupe une place importante dans l'économie de la commune.

L'encadrement technique des producteurs est assuré par le CeCPA, les organisations paysannes (GPA, GV, UCPC, etc.), les ONG et projets intervenant dans le développement agricole. Le financement agricole est quant à lui l'œuvre des institutions de micro finance notamment la CLCAM.

Comme potentialités, la commune dispose d'une importante superficie de terres cultivables (128.519 ha) et de bas-fonds aménageables (estimée à 1000 ha). Le bilan hydrique et la texture des sols sont favorables à l'agriculture. En outre, la position géographique de Dassa facilite l'écoulement d'une part importante de la production agricole locale.

Les principaux problèmes de la commune dans le domaine agricole sont :

- la baisse de la fertilité des sols ;
- l'insuffisance de l'encadrement technique ;
- la non maîtrise de l'eau ;
- l'inadaptation à l'agriculture des produits financiers proposés par les IMF ;
- la mauvaise ambiance de collaboration entre les associations professionnelles agricoles et les producteurs dans certaines localités ;
- la faible mécanisation de l'agriculture.

## **4.2 Elevage**

La production animale est dominée par l'aviculture, l'élevage de petits ruminants, de caprins et de porcins..

L'élevage dans la Commune de Dassa-Zoumé constitue tout comme l'agriculture une source potentielle de revenu.



La population s'adonne surtout à l'élevage de moutons, de la volaille, des porcins.... On y rencontre également l'élevage des chiens et des chats.

L'élevage de chiens et celui de porcs sont prohibés dans certains villages tels que Kpékpédé et Gbédavo.

L'élevage du bovin est souvent confié aux Peulh qui en sont spécialistes moyennant une somme de 30.000 F CFA ou un veau sur trois mises bas au cours d'une année. Le lait de la vache revient également aux peulh.

Il faut noter qu'il existe une ferme d'état à Bètèkoukou qui abrite depuis 1991 le Projet de Développement de la Production animale (PDPA) devenu Projet de Développement de l'Élevage (PDE).

Ce projet vulgarise les techniques d'élevage de bovins et d'ovins sur des périmètres fourragers aménagés.

L'élevage de la volaille est pratiqué aussi bien en ville que dans les campagnes et en divagation.

**Tableau 3 : Produits d'élevage en 2005**

<b>Espèces</b>	<b>Nombre de têtes</b>
Bovins	12 000
Ovins	6 000
Caprins	20 000
Porcins	2 500
Volailles	40 000

Les lapins sont élevés en nombre très faible. D'une manière générale, le taux d'évolution de l'effectif de ces différentes espèces élevées reste très faible (bovins, ovins, caprins) ou pratiquement constant (volaille). On note également l'élevage de nouvelles espèces à savoir l'aulacodes, l'escargot et les cobayes.

S'agissant de la production halieutique, elle constitue une source de revenus pour les populations riveraines des principaux cours d'eau. C'est le cas des localités de Agbogbomè, Bètècoucou et de Zouto. La pêche reste cependant embryonnaire dans les différentes localités de la commune malgré les importantes ressources hydrologiques. Elle est pratiquée dans la commune de façon artisanale. Les outils utilisés sont les filets, les hameçons, les petites pirogues, l'akadja et les lignes.

Selon le RGPH2, la commune de Dassa dispose de trois cent dix sept (317) kilomètres de cours d'eau en dehors des retenues d'eau tel que le barrage de Odo-Otchèrè.

L'exploitation de ces cours d'eau est assurée par des pêcheurs venant des régions du Nigeria et des Béninois venant de Porto-novo et de l'intérieur de la commune. Les espèces pêchées sont les carpes, les capitaines et des crevettes.

L'élevage est encore de type traditionnel. Le cheptel est livré à lui-même sans enclos. Le personnel public de santé animale est insuffisant. Ces paramètres expliquent que l'effectif du cheptel communal croît à peine d'une année à l'autre.

En ce qui concerne le bétail, le pâturage naturel constitue la source principale d'alimentation. Il est très abondant en saison des pluies mais devient rare en saison sèche. L'abreuvement des bêtes est assuré par les marigots, mares, les cours et retenues d'eau. L'inexistence de couloirs de passage et de zones délimitées de pâturage et la transhumance occasionnent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les problèmes majeurs auxquels est confronté ce secteur sont :

- l'accès difficile aux soins vétérinaires ;
- l'insuffisance de points d'eau et de pâturage pour le bétail ;
- les conflits agriculteurs-éleveurs.

Des atouts existent et peuvent être valorisés pour promouvoir le développement de la production animale dans la commune. Il s'agit entre autres de :

- l'existence de la ferme de Bêtékoukou et du PDE qui développent des paquets technologiques adaptés aux réalités locales ;
- la libéralisation de la profession vétérinaire qui permet l'installation de cabinets privés ;
- la formation et l'équipement par l'Etat de vaccinateurs villageois de volaille.

### **4.3 L'exploitation des ressources naturelles**

Les ressources naturelles disponibles sont les ressources forestières, les carrières de sable et de graviers, le granite, le marbre, les terres cultivables, les bas fonds, une forêt classée, etc.

Les ressources forestières sont exploitées à plusieurs fins : bois de feu, charbon de bois, bois d'œuvre, plantes médicinales, chasse, etc.

Les terres constituent le support de l'activité agricole pratiquée par plus de 60% de la population. Les bas fonds sont également exploités à des fins agricoles (riziculture, maraîchage). Les mauvaises pratiques culturales, la colonisation agricole réduisent progressivement l'espace fertile disponible.

L'exploitation du granite est encore artisanale et se pratique à Itagui, Tangbé, Kèrè, Lèma, Moudja, Bètou, Tré, Ouissi, etc. Les carrières de sable quant à elles s'ouvrent anarchiquement surtout dans la périphérie des arrondissements urbains.

Les difficultés majeures qui entravent la valorisation des ressources naturelles dans la commune sont :

- la coupe/l'exploitation anarchique du bois et le déboisement ;
- l'ouverture et l'exploitation anarchique de carrières ;
- l'inexistence d'opérateurs/investisseurs pour exploiter les carrières de pierres précieuses (granite, marbre).

Toutefois, des investisseurs étrangers et le ministère en charge des mines sont intéressés par l'exploitation du granite (Fita et Bêtékoukou) et du marbre (Assio).

#### **4.4 Pêche et chasse**

Elle est pratiquée sur certains plans d'eau existants et le fleuve Ouémé par les allochtones mais ne constitue pas encore une véritable activité professionnelle pour la population. Or l'existence de cours d'eau, de retenues d'eau et des bas-fonds, la forte demande en produits halieutiques constituent des atouts au développement de la pêche et de l'activité piscicole.

Il importe par conséquent de sensibiliser et d'organiser les candidats à l'activité en vue de faire de la pisciculture une autre source de revenus pour la population. Dans ce sens, la mise en œuvre du PADPPA constitue une opportunité à saisir.

#### **4.5 Les unités économiques**

La transformation des produits agricoles est pratiquée par les femmes individuellement ou en groupements avec un équipement artisanal ou semi-moderne. Elle constitue une activité saisonnière. Les produits concernés sont principalement le manioc (en gari) , le soja (en fromage et en huile), l'arachide (en huile et galettes), le riz (étuvage et décorticage), etc.

Cette branche d'activités est essentiellement exercée par les femmes et prend en compte la transformation des produits vivriers.

Les plus importantes activités de transformation sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Transformation de quelques produits agricoles**

N°	Produits (matières premières)	Résultat de la transformation (produits finis)
1	Arachide	Huile et galette
2	Manioc	Cosette, gari et tapioca
3	Maïs	Beignets
4	Noix de palme	Huile rouge et huile palmiste (Tchotcho)
5	Sorgho	Bouillie et boisson locale (tchakparo en langue locale)
6	Palmier	Vin de palme (sodabi)

Ces transformations se font de manière individuelle ou en association (groupements féminins). L'approvisionnement en matières premières s'effectue sur le marché local et les produits finis issus de la transformation sont écoulés sur les marchés locaux, mais aussi sur les marchés d'autres Communes.

Les activités de transformation du manioc en tapioca et gari ont donné naissance à des points de vente importants et permanents aux abords de la route Inter – Etat N° 2 dans les localités de Gankpétin, Adjokan et de Paouignan. De Dassa jusqu'à Zouto, l'on rencontre plusieurs points de vente des différents produits issus des activités de transformation.

En dehors de ces transformations agroalimentaires, certaines femmes s'adonnent à la fabrication du savon à partir de la soude et de l'huile palmiste. Mais cette activité se mène actuellement à petite échelle.

### **Activités industrielles**

Le secteur industriel dans la Commune de Dassa est très peu développé. Il se résume essentiellement aux petites unités de production artisanale de transformation des produits agricoles. Toutefois la Commune dispose d'une usine d'égrenage de coton sise à Paouignan.

Ce secteur, malgré l'existence des potentialités notamment les ressources minières demeure embryonnaire.

Les ressources minières disponibles dans la Commune sont essentiellement des pierres ornementales

**Tableau 5 : Les ressources minières de la Commune**

Ressources	Localisation	Caractéristiques	Réserves ou gisement
Granite	Bètèkougou	Roche de couleur noir, facile à polir, belle esthétique	Très importantes connues par prospection
	Fita	Marron à rouge, facile à polir, belle esthétique	600 000 m <sup>3</sup>
	Dassa ville	Oeillé, gris	Très importante connues par reconnaissance

L'activité de transformation constitue pour beaucoup de ménages une activité génératrice de revenus. Il faut donc améliorer sa rentabilité en levant les obstacles ci-après :

- l'insuffisance de formation et d'information ;
- l'exiguïté des circuits d'écoulement ;
- les difficultés d'accès à des financements et équipements adaptés ; les difficultés d'accès aux techniques/technologies et équipements performants de transformation et de conservation des produits agricoles (des fruits et légumes en particulier).

#### **4.6 Energie et Eau**

#### **4.7 Transport et communications**

Le secteur du transport dans la commune de Dassa est composé de réseau routier et ferroviaire.

Le réseau ferroviaire s'étend de Zouto jusqu'à Lèma. Il est géré par l'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN). Le trafic est assuré par des trains de voyageurs et des marchandises.

Le transport routier se fait essentiellement sur les voies Inter – Etats Cotonou – Malanville Dassa – Porga. De part et d'autre de ces axes bitumés, il existe plusieurs voies secondaires et pistes.

Le transport des produits est assuré par des véhicules légers à l'intérieur et en dehors de la Commune. A ces véhicules viennent s'ajouter les taxi motos communément appelés « zémidjan ».

La Commune de Dassa dispose de deux gares officielles, une ancienne à Dassa et l'autre à Paouignan.

#### **4.8 Commerce**

L'activité commerciale à Dassa est animée par des échanges qui portent essentiellement sur la production locale (produits agricoles et artisanaux) et les produits manufacturés. Le commerce est dominé par la distribution des produits alimentaires et de quincaillerie.

Les marchés les plus importants sont ceux de Dassa centre, de Paouignan, de Hounkpogon, de Atchèguigon et de Akoffodjoulé.

Il existe en outre un marché de bétail à viabiliser (à Paouignan), deux gares routières (Dassa et Paouignan) et deux gares ferroviaires (Dassa et Paouignan).

L'activité commerciale est soutenue par les établissements financiers existants : la BOA, la CLCAM, le PADME et le PAPME, 2CM.

Il existe également des établissements de commercialisation de prestations de services : des télé centres, des kiosques de bureautique, etc.

Les problèmes majeurs que connaissent ces activités sont :

- l'accès difficile à l'information économique (prix, débouchés, etc.) ;
- l'impraticabilité des voies (surtout des villages au chef lieu de la commune) ;
- l'insuffisance d'équipements marchands (hangars de marché, parking gros porteurs, etc.) ;
- l'inexistence d'une structure de prospection et de promotion des activités économiques et commerciales au niveau de la commune ;
- la prédominance du secteur informel.

Les opportunités à saisir pour le développement de l'activité commerciale sont : (i) la proximité de marchés internationaux (Glazoué, Dantokpa), (ii) la politique nationale de promotion des TIC, (iii) la décentralisation des activités de la CCIB, etc.

#### **4.9 Artisanat, Tourisme et hôtellerie**

L'artisanat (métier manuel, art) occupe un nombre important d'actifs. Il est très diversifié et comporte 18 corps de métier. Cette activité est bien développée au centre ville où beaucoup en ont fait leur activité principale.

Les artisans de la commune utilisent un outillage léger et peu modernisé. Par corps de métiers, ils se sont organisés en associations. Ces différentes associations se sont regroupées en un collectif qui est membre de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB).

Il existe un village artisanal qui hélas n'est pas encore fonctionnel.

Les artisans reçoivent des appuis de plusieurs partenaires tels que le FODEFCA, le PPA, le CEFAD, le BAA, Swiss Contact, etc. Cependant, des difficultés subsistent et méritent d'être solutionnées :

- le sous-équipement des ateliers ;
- l'inadaptation des produits financiers proposés par les IMF ;
- l'écoulement des produits fabriqués ;
- la mauvaise organisation/gestion des ateliers.

L'artisanat au niveau de la Commune de Dassa a connu une évolution remarquable sur le plan quantitatif que qualitatif. Il comprend deux (2) principales catégories à savoir : l'artisanat de services et l'artisanat de production et de transformation.

L'artisanat de service est caractérisé par des activités de réparation d'un bien et à la fourniture de services. Il regroupe les couturiers et brodeurs, les maçons, les cordonniers, les tisseurs de toile traditionnelle, etc. les cordonniers sont installés dans le marché central de Dassa. Ils fabriquent localement des chaussures à partir du cuir.

Quant au tissage de toile, plusieurs filles s'y adonnent et offrent aux acheteurs des toiles faits à base du coton. On y rencontre également des ateliers de broderie.

L'artisanat de production et de transformation quant à lui, regroupe les potiers, les forgerons, les vanniers, les soudeurs, les fondeurs, etc. les potiers sont surtout les habitants du village Sèmè dans l'arrondissement de Tré. Ils produisent des objets d'art et des ustensiles de cuisine avec l'argile extraite des bas – fonds. Les forgerons quant à eux sont rencontrés à Bakèma dans l'arrondissement de Kpingni à Awaya dans la Commune de Gbaffo et à Dogbo dans l'arrondissement de Soclogbo. Ils fabriquent la houe, les coupe-coupe, les haches pour les travaux agricoles et les fusils traditionnels de chasse.

Tous ces artisans sont présents aussi bien en milieu rural qu'urbain. Outre ces catégories dominantes, on rencontre dans la Commune d'autres qui s'adonnent à la confection des chapeaux en raphia, de nappes tintées.

La commune dispose d'un potentiel riche et diversifié d'attractions qui, s'il est valorisé, permettra de développer le tourisme sous de multiples angles : tourisme scientifique (histoire et géologie), tourisme religieux (grotte mariale d'Arigbo et sites sacrés), tourisme culturel (curiosités locales : spécialité culinaire par exemple). Il faut ajouter à ce potentiel propre et dans une dynamique d'intercommunalité, les richesses touristiques des communes limitrophes.

Malgré ces nombreuses potentialités touristiques, le secteur du tourisme est encore embryonnaire dans la commune. Les attractions touristiques ne sont pas suffisamment connues. Les sites ne sont pas encore aménagés.

Les capacités actuelles d'accueil et d'hébergement ne sont pas encore qualitativement et quantitativement satisfaisantes pour soutenir une activité touristique dense telle qu'elle pourrait se présenter dans les prochaines années. Il s'avère par conséquent indispensable de :

- améliorer l'approvisionnement en eau courante ;
- améliorer la qualité des services dans les centres d'hébergement ;
- promouvoir la réalisation d'un hôtel d'un standing élevé (hébergement de touristes, organisation de rencontres nationales, régionales ou internationales).

**Tableau 6: Quelques sites touristiques et leur localisation**

N°	Sites	Localité (village)	Arrondissement
1	Collines située à l'Est du CEG 1	Ayédèro	Dassa II
2	La forêt de Sakpata	Bétou	Dassa II
3	La forêt des Omodjagou	Issalou	Dassa II
4	La forêt Arigbo	Modji – gangan	Dassa II
5	La forêt de Mèrinnou	Mahou	Dassa II
6	Les forêts de Igbokomolou et Ifa	Moumoudji	Dassa II
7	Les forêts de Igbonagènan	Tangbé	Kèrè
8	Idigbé	Kèrè	Kèrè
9	Les forêts de Igbola et Ayéra	Kèrè	Kèrè
10	La forêt de Anantanlokou	Adjokan	Tré
11	La jarre intarissable d'eau située au pied de la Colline	Tchamissi	Kèrè
12	Le « Lion couché » qui présente une image extraordinaire et	Miniffi	Miniffi



N°	Sites	Localité (village)	Arrondissement
	vraisemblable du lion couché		
13	L'auberge de Dassa et son centre artisanal La grotte mariale, son sanctuaire, son centre d'accueil et la manifestation annuelle qui attirent des milliers de béninois et d'étrangers	Dassa ville	Dassa I

## **CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX**

### **5.1 Santé**

La couverture sanitaire au niveau communal est assurée par 1 centre de santé de commune, 6 centres de santé d'arrondissement, les centres privés de soins (6 officiellement autorisés), 1 pharmacie.

En ce qui concerne l'effectif du personnel soignant au niveau de la commune, il est constitué de :

- 1 médecin ;
- 20 infirmiers ;
- 3 sages femmes.

Comme on peut le constater, ces chiffres sont en dessous des ratios de l'OMS qui prévoient :

- 1 médecin pour 10.000 habitants ;
- 1 infirmier et 1 sage-femme pour 5.000 habitants.

Ces ratios sont nettement améliorés si on prend en compte l'hôpital de zone qui dispose de 5 médecins, 15 infirmiers et 5 sages-femmes.

Les préoccupations majeures dans ce domaine sont les suivantes :

- l'insuffisance du personnel soignant ;
- la faible fréquentation des formations sanitaires ;
- la vente illicite des médicaments ;
- l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures ;
- la pollution par les déchets bio-médicaux.

La protection sociale est assurée par le Centre de Promotion Sociale (CPS) qui assure la promotion de la famille et de l'enfant, le soutien aux handicapés et aux indigents, la promotion du genre par l'appui aux AGR au profit des femmes.

Ce centre dont l'importance dans le dispositif de protection et de solidarité à l'égard des plus pauvres n'est plus à démontrer manque cruellement de personnel et de moyens (matériel roulant, ressources financières) pour faire face aux besoins.

## **5.2 Action sociale**

### **5.3 Education**

En ce qui concerne l'éducation, au primaire, il y a 20.491 écoliers dont 9.125 filles (44,53%). Le personnel enseignant est composé de 449 instituteurs dont 162 agents permanents de l'Etat (seulement 36,08%), 71 contractuels (15,81%) et 180 enseignants communautaires (48,11%). Le ratio élèves/maître est de 46. Si on ne prend pas en compte les enseignants communautaires, ce ratio est de 88.

En outre, cette moyenne cache des disparités entre le milieu urbain et les villages d'une part et entre les cours d'autre part. En effet, l'effectif des élèves baisse de façon sensible au fur et à mesure qu'on évolue dans les classes (CI au CM2). Ce qui pose un problème de déperdition scolaire.

Les principales difficultés à résoudre dans le domaine de l'éducation sont :

- l'insuffisance des infrastructures ;
- l'insuffisance de personnel enseignant qualifié ;
- la précarité des conditions d'emploi des enseignants communautaires ;
- la baisse de niveau des élèves

### **5.4 Arts, culture, sports et loisirs**

## CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES

### 6.1 Evolution du budget communal

**Tableau 7: Evolution du budget communal**

Exercice Lignes	1996	1998	2004	2005
Recettes	29 628 923	61 250 997	205 730 996	188 095 651
Dépenses	29 627 029	57 931 859	216 797 394	186 276 537
Résultats de clôture	1 894	3 319 138	- 11 066 398	1 819 114

### 6.2 Recettes

Les recettes communales évoluent en dents de scie. Les capacités d'épargne et d'investissement de la commune s'améliorent progressivement mais demeurent fragiles.

En effet, l'examen des sections Fonctionnement et Investissement du budget de la commune sur les cinq (5) dernières années fait apparaître une moyenne supérieure à 30% à l'investissement. Cette réalisation peut être considérée comme une performance mais il est important de prendre déjà les mesures pour pérenniser la tendance même après la clôture du PDL qui fournit l'essentiel desdites ressources.

En outre, sur les 34 taxes de la rubrique "recettes non fiscales", *environ quinze sont inscrites pour mémoire, dix comportent des prévisions jamais réalisées et cinq à faible rendement*. Cet état de choses pose d'une part, le problème du mécanisme de prévision et de la rentabilité même de la perception de certaines recettes et d'autre part celui de la répartition de la charge fiscale.

En dehors des recettes propres, la collectivité locale bénéficie de l'appui de l'Etat, des organisations communautaires (surtout les OPA), des organismes internationaux, de la coopération décentralisée et d'ONG pour le financement du développement.

L'appui de l'Etat se traduit par des transferts directs (subventions salariales, reversements de taxe) et le financement de réalisations socio-communautaires (construction d'écoles, de centre de santé, de pistes rurales, réalisation de points d'eau, etc.).

Les communautés participent financièrement (5 à 20 %) à la réalisation de certains projets gouvernementaux. Elles le font dans certains cas à travers leurs organisations (groupements, organisations professionnelles).

Quant aux institutions financières, elles appuient principalement le développement de l'agriculture et de menues activités génératrices de revenus. La CLCAM est l'institution la plus importante de par la couverture géographique et le nombre de crédits mis en place. A titre illustratif, elle a mis en place environ 300 millions de francs CFA de crédit en 2004 dans tous les arrondissements de la commune.

## CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

**Tableau 8: Tendances majeures issues du diagnostic participatif**

FACTEUR	DESCRIPTION
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité des ressources naturelles (carrières de pierre, de sable, bas-fonds, terres cultivables, etc.)</li> <li>✓ Potentiel touristique important</li> <li>✓ Situation géographique (à mi-chemin entre Parakou et Cotonou, point de passage obligatoire pour les pays de l'hinterland avant de rallier Cotonou)</li> <li>✓ Disponibilité des ressources humaines (cadres)</li> <li>✓ Existence des OP et autres organisations professionnelles</li> <li>✓ Existence dans la commune d'une ONG (Survie de la Mère et de l'Enfant) déclarée d'utilité publique par le gouvernement</li> </ul>
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non maîtrise de la gestion foncière</li> <li>✓ Faible niveau de couverture en services socio collectifs de base</li> <li>✓ Faibles capacités de réflexion prospective et de conception au niveau de l'administration communale</li> <li>✓ Incivisme fiscal</li> <li>✓ Cloisonnement et manque de coordination des actions de développement</li> <li>✓ Prépondérance du secteur informel</li> <li>✓ Exagération des manifestations des divergences politiques</li> <li>✓ Mauvaise gestion des ressources naturelles</li> <li>✓ Chômage des jeunes</li> <li>✓ Mauvaise organisation de la société civile</li> </ul>
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en œuvre du PDL</li> <li>✓ Installation à Dassa du service départemental de l'hydraulique (SH)</li> <li>✓ Démarrage du programme national de développement conduit par les communautés (PNDCC)</li> <li>✓ Existence de structures d'appui au développement (projets de développement, ONGs, etc.)</li> <li>✓ Numérisation du réseau téléphonique et prochaine installation d'opérateurs GSM</li> </ul>
MENACES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Montée de la délinquance et de l'insécurité</li> <li>✓ Baisse des subventions étatiques et de l'aide publique au développement</li> </ul>

### Les potentialités

La commune de Dassa recèle des potentialités dont les plus remarquables sont les sites touristiques, les ressources minières (sable, granite, marbre) et les bas fonds.

Lesdites potentialités ne peuvent être toutes immédiatement exploitables et rentables pour servir de levier au développement de la commune. C'est pourquoi une analyse sommaire a été faite pour identifier celles qui pourraient constituer un socle pour le développement de la commune.

Cette analyse a pris en compte les paramètres ci-après :

- l'importance de la ressource ;
- la durabilité ou la replicabilité ;
- la rentabilité de son exploitation ;
- la compétitivité de la ressource ;
- la possibilité de mobiliser les financements pour son exploitation ;
- les secteurs d'activité qui pourraient bénéficier de la mise en valeur de la potentialité.

Au terme de cette évaluation sommaire, **l'exploitation des carrières, le tourisme et la production agricole** constituent les domaines les plus susceptibles de générer des ressources et des effets d'entraînement porteurs de développement pour la commune de Dassa-Zoumé. En conséquence, ces secteurs doivent bénéficier d'une attention particulière dans toutes les stratégies de développement communal.

## **CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES**

La Commune de Dassa appartient à la zone agro-écologique n°5 : la zone cotonnière du Centre dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

C'est aussi une zone de forte production de vivriers. Les cultures vivrières sont variées et parmi lesquelles on peut citer : l'igname, le maïs, le manioc, le niébé, le piment et le riz de bas fonds. Deux cultures industrielles sont pratiquées à savoir : le coton et l'arachide. Pour ce qui des cultures pérennes, on a le teck, le manguier, l'anacardier, les bois de feu. Les cultures maraîchères sont également pratiquées dans la zone agroécologique 5. L'élevage de bovins et de petits ruminants vient compléter le cheftel national disponible. L'élevage de taurillons pour la culture attelée et l'aviculture semi traditionnelle sont pratiqués ici. En matière de transformation des produits agricoles, le beurre de karité, l'huile et les galettes d'arachide, ainsi que le gari occupent une place de choix. Vient ensuite la fabrication de savon.

Les activités de service concernent l'essouchage, le labour, le transport de produits agricoles, la distribution des intrants, la prestation et vente d'intrants vétérinaires, la petite mécanisation agricole : culture attelée ou motoculteur.

### **Choix des filières porteuses de la zone**

C'est une zone qui regorge de potentialités compte tenu même de son étendue. Du Sud au nord, les cultures prioritaires pour les communes sont : maïs, cultures maraîchères, manioc, coton, élevage (bovins et petits ruminants), anacarde, bois et charbon (teck, palmiers, iroko), tourisme, pierres ornementales, arachide, igname, artisanat, aviculture et soja.

Les raisons de la variété de ce choix sont : disponibilité des terres cultivables et de bonne pluviométrie, existence de bas-fonds et de retenues d'eau, disponibilité de main d'œuvre, existence d'un marché à caractère international, protection de l'environnement, facilité de conservation, rentabilité, sécurité alimentaire, arrière effet fertilisant, « exportabilité », possibilité de transformation locale, revenu d'appoint en saison sèche et valorisation des boisements existants, existence de sites touristiques et bonne organisation.

### **Filières leviers de développement économique local de la zone**

Bien que certaines communes soient assez distantes d'autres, le choix des filières levier se recoupe suffisamment. On retrouve dans la synthèse les cultures



suivantes : coton, anacarde, riz, maïs. Plus précisément, le coton pourrait servir de levier à l'économie locale des communes d'Aplahoué, Dassa-Zoumé et Djidja; le riz dans les communes de Glazoué, Savalou et Savè ; l'anacarde à Bantè et Ouèssè; enfin le maïs pour la commune de Kétou. Les raisons qui ont guidé ces choix par les communes sont : l'existence des potentialités, l'étendue du marché, le savoir faire, la sécurité alimentaire, les revenus potentiels et la contribution à la réduction de la pauvreté.

**Tableau 9: Les cinq (5) principales filières porteuses de la commune de Dassa-Zoumé et les raisons**

Communes	Filières	Raisons
Dassa	Coton	Culture locomotive, arrière effet fertilisant sur cultures vivrières
	Riz	
	Bois et charbon	Nouvelle culture appréciée des populations et permet de valoriser les bas-fonds
	Tourisme	Revenu d'appoint en saison sèche et valorisation des boisements existants
	Pierre concassée	Existence de sites historiques Valorisation des matériaux de construction

**La principale filière charnière ou levier de la Commune définie lors de l'atelier régional de février 2006 est le Riz**

## CHAPITRE IX : PERSPECTIVES

### *Stratégies communales de valorisation des filières.*

#### **Pour le coton**

- Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.

#### **Pour le riz**

- Les communes se doivent de s'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service. Elles devront devenir de véritables organisations professionnelles et en tant que telles traiter avec les prestataires de services actifs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit donc de mettre en place des formations professionnelles intensives.
- Poursuivre l'organisation des acteurs de la filière.
- Le renforcement des capacités des producteurs sera étendu jusque dans le domaine des travaux d'aménagement sommaire.
- Adopter les solutions d'aménagement des bas-fonds les moins coûteuses pour améliorer les superficies de production.

## CONCLUSIONS GENERALES

En dehors de la valorisation des filières,

Au vu des forces et faiblesses, opportunités et menaces, les acteurs du développement ont adopté la vision et les orientations ci-après :

Vision : «Dassa est en 2014, ne Commune compétitive, une Vitrine Touristique au cœur des Collines ouverte sur l'extérieur, où règnent la sécurité, le civisme et la cohésion sociale pour la paix et la prospérité»

Les axes clés de cette vision sont donc : le développement du tourisme, le développement d'un système productif durable, la prospérité économique, le renforcement de la cohésion sociale. Pour réaliser cette vision, les orientations stratégiques pour lesquelles la commune a opté sont les suivantes :

*Orientation stratégique 1* : Développement des ressources humaines

*Orientation stratégique 2* : Développement des capacités de mobilisation des ressources et d'auto financement

*Orientation stratégique 3* : Valorisation du potentiel local

*Orientation stratégique 4* : Amélioration de la couverture en services socio-communautaires de base

## **BIBLIOGRAPHIE**

PRODECOM (2006) : Résultats Atelier Régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Zone agro-écologique V, Atelier de Bohicon, 8 février 2006

Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005

Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005

Atlas Monographique des Communes du Bénin, 2001

Ministère de la Santé Publique : Annuaire statistique sanitaire, 2004

INSAE, RGPH2, (Février, 1992), Fichiers villages, Mai 2004

INSAE, RGPH3, (Février 2002), Résultats Définitifs, Décembre 2003

Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Dassa, Avril 2005